

RÈGLEMENT

1 - Organisation :

Le Comité d'Animation Voltaire Joffre organise le samedi 10 septembre 2022 au centre ville de Narbonne (11), la cinquième édition de l'URBAN RACE NARBONNE.

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non. Course inaccessible aux handisports.

2 – Circuits :

Les parcours seront affichés au départ.

5 courses seront proposées (adultes et enfants) :

- 2 boucles dans le centre ville soit au total 11 kms pour coureurs de cadets à masters (F et H)
- 2 boucles dans le centre ville soit au total 11 kms pour un relais à 2 coureurs de cadets à masters (F et H)
- 1 boucle dans le centre ville de 0,5 km pour l'éveil athlétique (F et G)
- 2 boucles dans le centre ville de 0,5 km soit 1 km au total pour poussins (F et G)
- 4 boucles dans le centre ville de 0,5 km soit 2 km au total pour benjamins et minimes (F et G)

3 – Inscriptions :

1. Les inscriptions peuvent se faire dès ce jour par 2 possibilités :
 - Inscriptions en ligne sur **www.voltaire-joffre.com**
 - Elles peuvent être prises sur place le jour de la course 30 minutes avant le départ.
2. L'engagement pour les licenciés FFA, FFT, pass'running et non licenciés ne sera pris en considération que si il est accompagné de leur paiement et de la présentation obligatoire de leur licence, ou présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou sa photocopie.

Important pour les mineurs, une autorisation signée des parents doit être jointe au formulaire d'inscription.

3. Le droit d'engagement est fixé à 10 euros pour le 11 km solo. Pour la course de 11 km en relais, le droit d'engagement est de 12 euros. Le jour de la course les prix sont fixés à 12 euros pour la course solo et 14 euros pour la course relais. Les courses enfants sont gratuites.
4. Une partie des inscriptions sera reversée au profit de l'association " le sourire d Alicia ".
5. Remboursement des inscriptions : Il n'est pas prévu de remboursement des inscriptions. En cas d'annulation de la course, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

4 – Dossards :

Les dossards seront à retirer le jour de la course samedi 10 septembre 2022 à partir de 16h00, place Voltaire et jusqu'à 17h30 pour les courses de 11 km solo et relais et à partir de 15h00 jusqu'à 16h00 pour les courses enfants.

(si certificat médical non déposé lors de l'inscription sur internet, impératif de les présenter au retrait des dossards)

5 – Départs :

Le départ sera donné à 16h30 Place Voltaire pour la première des courses enfants et 18h00 pour le 11 kms (*solo et relais*).

Pour la course relais, le passage de témoin se fera au point de départ (mi-course soit 2 x 5,5 kms) .
Chaque concurrent portera son dossard sur la poitrine avec puce intégrée.

6 – Ravitaillements :

Trois ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

7 – Chronométrages et classements :

Ils seront établis par puce électronique, à restituer à l'arrivée.

- Scratch : Féminin / Masculin
- Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Masters (de M0 à M10) Féminin / Masculin
- Course relais : Classement par relais (*sans catégorie d'ages*)
- Courses enfants : Baby Athlé, Eveil Athlétique, Poussins, Benjamins, Minimes, Filles/Garçons

8 – Remise des prix :

La remise des prix s'effectuera à 20h.

9 – Récompenses :

- Un lot offert à chaque participant de la course (11 kms)
- Une canette de bière offerte pour tous les coureurs
- Médailles pour tous les enfants et coupes pour les 3 premiers
- Aux 3 premiers et premières Scratches(H et F), produits régionaux et bons d'achat
- Au premier et première(H et F) de chaque catégorie, produits régionaux et bons d'achat
- Course relais : Au premier
- relais masculin, féminin et mixte (*sans catégorie d'ages*)
- Un tirage au sort sera effectué avant la course et affiché sur le panneau des résultats.

10 – Service médical :

Mis en place sur le parcours et à l'arrivée.

11 – Assurance et responsabilité :

Le Comité d'Animation Voltaire-Joffre contractera une assurance responsabilité civile.

"INDIVIDUELLE ACCIDENT" : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Les organisateurs et le comité déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incendies, ou de quelque dommage extérieur au cours de cette manifestation et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

12 – Informatique et liberté :

Les participants sont informés de la possibilité de demander par courrier aux organisateurs la non publication de leurs données nominatives dans la publication des résultats.

13 – Droit à l'image :

Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

14 – Acceptation :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans restriction.